Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 19 (1881)
Heft: 8

Artikel: Artillerie lausannoise au XVe siècle
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-186330

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dix-neuvième année. N° 8 Samedi 19 Février 1881

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.
Pour l'étranger : 6 fr. 60.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois.* — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Artillerie lausannoise au XVe siècle.

Le dernier volume des Mémoires et Documents, publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, comptera parmi les plus intéressants. On y remarque entr'autres l'extrait des *Manuaux* du Conseil de Lausanne, par M. Ernest Chavannes, dont nous avons déjà parlé, et où nous trouvons de curieux détails sur les ressources de la ville en artillerie et autres armes au 15me siècle.

A cette époque, l'arsenal se trouvait dans une chambre située au-dessus de la boucherie, et quelques années plus tard, dans la tour de la porte de St-François. L'inventaire de cet arsenal, retrouvé par M. Chavannes, datant du 24 mai 1450, est le plus ancien ; néanmoins on peut constater qu'il y avait déjà des canons à Lausanne un demi-siècle auparavant.

Voici ce qu'on glane à ce sujet dans les comptes de la ville.

En 1405, la bannière de la Cité acheta d'un marchand de Constance deux canons qu'elle paya 9 livres 10 sols. Ces canons furent essayés en présence de la communauté assemblée et du vendeur ; on y employa pour 18 sols de poudre.

En 1406, la ville inférieure avait aussi des canons ; car on y fit des réparations et on acheta du salpêtre et du soufre pour faire de la poudre.

En 1407, la bannière de la Cité augmenta notablement son artillerie. Elle acheta d'Antoine le potier, deux canons, l'un gros, l'autre petit, pour 5 liv. 10 sols et envoya Estienne de Châtel, à Genève, acheter 24 liv. de salpêtre. On essaya ces canons avec plusieurs autres ; deux canons éclatèrent.

En 1453, on essaya sur Montbenon les canons de la ville inférieure, ainsi que les *tarabustes* et les coulevrines.

On mettait de l'eau-de-vie et du vinaigre dans la poudre pour la rendre plus forte, car on acheta en 1468 4 pots d'eau-de-vie et 3 pots de vinaigre pour cet usage.

En 1510 on donna 10 liv. de poudre aux coulevriniers qu'on envoya le 4 octobre, avant le jour, à Lutry, parceque ceux de Gruyère avaient fait des menaces à ceux de Lutry. En 1515 à la fête des Rois, on dépensa 18 liv. de poudre. En 1518, pour la joyeuse entrée de Charles III, duc de Savoie, on donna aux coulevriniers 2 liv. de poudre.

Le grand Jules.

Vous avez tous connu le grand Jules, ce fruit sec de l'Académie de Lausanne, qui ne se distingua, durant ses études, que par une aptitude toute particulière, à boire douze chopes à l'heure, à tirer les cordons de sonnettes au milieu de la nuit et à décrocher les enseignes des industriels.

Il essaya de tout, sans se fixer à rien. Son vieux père, soucieux d'une telle existence, tenta de le placer à la campagne, espérant que les travaux des champs et le grand air conviendraient mieux à ce gaillard taillé en hercule que les livres et les salles d'études.

A peine Jules avait-il tâté de son nouveau travail, qu'il remarqua tout à coup que la terre était beaucoup trop basse, et que le rôle de l'humanité n'était point de se baisser vers le sol, mais de regarder en haut, ce qui expliqua à ceux qui l'entouraient la raison pour laquelle il avait les côtes tournées en long.

Notre étudiant ne tarda pas à rejoindre le toit paternel, au grand désespoir de ses parents, affligés déjà par une triste et récente nouvelle, celle de la perte de leur petite fortune entièrement engagée dans une entreprise commerciale à Marseille. Néanmoins, ces pauvres gens, réduits à un état voisin de la misère, dissimulaient leur triste sort sous des dehors qui eussent pu faire croire à une certaine aisance. Le vieux père mourut l'année suivante, abreuvé de chagrins et de déceptions ; deux mois après son épouse le suivit au champ du repos.

Livré à lui-même, le grand Jules n'avait ni sou ni maille ; mais il lui restait la profession qu'il s'était forcément créée, celle de rançonner toutes ses connaissances, tous ses anciens camarades d'études... Je me trompe, il ne rançonnait pas, il empruntait en promettant de rendre le lendemain.

Quand ce moyen d'existence fut épuisé, il crut devoir changer de tactique, et agir par intimidation, à l'aide d'un revolver qu'il s'était procuré en le demandant à l'essai pour une autre personne.

L'armurier se fâcha d'abord ; mais quand il sut